



Réf. Farde e-Assemblées : 2385800

N° OJ : 13**Projet d'Arrêté - Conseil du 22/02/2021****Objet : Projet FRHE «HÉLangue».**

Le conseil communal ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a participé en tant que pouvoir organisateur de la Haute École Francisco Ferrer à un appel à projets organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'un financement de la recherche en Hautes Écoles, en préparant un projet de recherche intitulé « HÉLangue » ;

Considérant que, dans ce cadre, un accord de consortium avec des partenaires a été établi, un formulaire de candidature complété et une convention de collaboration avec des partenaires établi ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ces documents ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a reçu une décision favorable de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets précité ;

Considérant que, suite à cette décision favorable, il convient désormais d'approuver un projet de convention budgétaire à conclure avec des partenaires pour que la Ville de Bruxelles puisse recevoir un subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'intermédiaire de la HE2B, coordinateur du projet FRHE « HÉLangue » ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article unique : l'accord de consortium, le formulaire de candidature complété, la convention de collaboration et la convention budgétaire dans le cadre du projet FRHE « HÉLangue » annexés au présent arrêté sont adoptés.

Annexes :

[CONVENTION POLE FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)[ACCORD DE CONSORTIUM FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)[CONVENTION PARTENAIRE FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)